



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-652**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER**  
**TRAVAUX – CREATION D'INFRASTRUCTURE TELECOM**  
**12 RUE DES FRERES LUMIERE**

**Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants ;  
**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;  
**VU** le code de la route ;  
**VU** le Code de la voirie routière ;  
**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;  
**VU** la demande de l'entreprise « CIRCET » pour des travaux de raccordement Telecom ;  
**CONSIDERANT** qu'il a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre le bon déroulement de ces travaux ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le lundi 23 décembre 2024, l'entreprise « CIRCET » est autorisé à effectuer des travaux de création d'infrastructure télécom comprenant une tranchée de 6 mètres au droit du N°12 rue des Frères Lumière.

**Article 2 :**

Le stationnement sera interdit au droit du N°12 rue des Frères Lumière le lundi 23 décembre 2024.

**Article 3 :**

A l'issue des travaux l'entreprise « CIRCET » devra remettre les lieux en leur état initial.

**Article 4 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par l'entreprise « CIRCET ».

**Article 5 : Ampliation sera adressée à :**

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 17 décembre 2024.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.

